

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 26 novembre à 20 h, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno COSTES, Maire :

Etaient présents : Bruno COSTES – Jacques THOMAS - Florence MAZZOLENI - Jean-Louis PIQUEPE – Odile BASQUIN - Louis FORTAS - Françoise BARBASTE – André GOIG - Pierrette MEYERHOFF – Gilles ROUX – Rocio BURMESTER – Thierry ÇAMALBIDE - Vanessa GILBERT – Anne BORRIELLO – Claire FLOUR - Anne-Claire CHUBERRE (partie à 20h54 - point 6) – Aurélien CASTRIC - David SAINT-MELLION - Denise CORTIJO - Bruno LHOSTE – Jean-Jacques URO - Christiane PAGEZE – Jean-Pierre AGNEAUX.

Ayant donné pouvoir : Didier KLYSZ à Odile BASQUIN - Cécile MOUTON-DUBOSC à Florence MAZZOLENI – Géraldine BON GONELLA à Jean-Louis PIQUEPE – Gérard DIAZ à Anne BORRIELLO – Fabrice HENNION à Bruno COSTES – Muriel DUZERT à David SAINT-MELLION.

Secrétaire de séance : Gilles ROUX

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres de l'assemblée municipale :

- D'adopter le principe du vote à main levée pour tous les points qui vont suivre. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner Monsieur Gilles ROUX. Cette proposition est votée à l'unanimité. Après l'appel nominal de chaque membre le secrétaire de séance constate le quorum avec six procurations.

M. COSTES, Maire

Nous allons commencer cette séance, d'abord par l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2018. Y a-t-il des remarques ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, nous avons posé un certain nombre de questions lors de précédents Conseils Municipaux ; certaines datent du mois de mars dernier. Notre Directrice Générale des services de la Mairie de Pibrac a répondu à ces questions. Je la remercie parce que l'on aurait pu faire cela bien plus avant, par exemple, quand on vous avait interrogé sur les décisions que vous avez prises au sujet de la crèche, cela aurait évité que les réponses soient faites aujourd'hui. Je pense, dans ce genre de situation, que la ou les réponses peuvent être données en séance ou dans la semaine qui suit. Je pense qu'aujourd'hui la situation est actualisée, continuons dans cette dynamique. Merci Madame la Directrice Générale des Services.

M. COSTES, Maire

On essaiera d'aller dans cette voie chaque fois qu'il sera possible de le faire. Encore une fois je vous prie de nous excuser du délai avec lequel on a répondu ; il y a eu quelques difficultés, je prends acte de votre remarque et je vous en remercie. S'agissant du procès-verbal de la dernière réunion, y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas je propose de mettre le compte rendu au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vous remercie, le compte rendu est adopté à l'unanimité. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, je dois vous donner lecture d'un certain nombre de décisions qui ont été prises entre cette séance et la séance précédente.

Décisions du Maire n° 201809DMEC01, n° 201810DMEC02, n° 201810DMEC03, n° 201810DMEC04, n° 201810DMEC05, n° 201810DMEC06, n° 201810DMEC07, n° 201810DMEC08, n° 201810DMEC09 – Ventes de concessions dans le cimetière d'Ensaboyo

Neuf concessions funéraires ont été consenties dans le cimetière d'Ensaboyo, dont les tarifs varient selon le type d'emplacement, la superficie, et la durée. Le montant total de ces ventes s'élève à 3 000 €. Je vous rappelle les différents tarifs des concessions, appliqués selon la délibération n° 201712DMAC03 adoptée en Conseil Municipal le 1^{er} décembre 2017 :

Durée de la concession	Tombe 4,5m ²	Tombe 1m ²	Caveau 4,5 m ²	Caveau 6 m ²	Emplacement columbarium	Emplacement cinéraire 1 m ²
50 ans	270 €	150 €	345 €	540 €		120 €
30 ans					300 €	
15 ans					150 €	

Les frais de garde provisoire au dépositaire sont gratuits pendant une période maximale de 12 mois. Passé ce délai, l'occupation d'une place sera facturée 10 € par mois.

Décision du Maire n° 201810DMAC03 – Marché de Noël - Droits de place pour l'occupation du domaine public

Pour l'occupation du domaine public, les tarifs du Marché de Noël ont été fixés à 15 €, pour un jour, pour les métiers suivants : Bar - Restaurant - Traiteur - Boulanger – Pâtissier - Caviste – Fromager ; et à 4,50 € le mètre linéaire pour les divers exposants. Pour deux jours de participation, les tarifs seront multipliés par deux. Le marché de Noël aura lieu les 15 et 16 décembre, je vous invite à y participer nombreux.

Décision du Maire n° 201811DMAC04 – Demande de subvention auprès de l'Etat – Nouveau plan de financement

Par courrier en date du 20 juin 2018 la Préfecture a notifié à la mairie le montant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) allouée pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école maternelle pour sa transformation en maison des associations. Le montant de cette aide s'élève à 176 931 € soit 40% de la dépense éligible estimée à 442 328 €. Afin de permettre aux services de la Préfecture d'établir l'arrêté attributif de cette subvention, une nouvelle décision a été rédigée faisant apparaître le plan de financement définitif avec le montant de la subvention accordée ainsi que les autres aides demandées.

Subventions sollicitées	Montant HT	Taux
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	176 931,00 €	40 %
ADEME	30 963,00 €	7 %
FEDER	53 079,00 €	12 %
Autofinancement Commune	181 355,00 €	41 %
Ressources totales	442 328,00 €	100 %

Décision n° 201811DMCP05 – Marché de maîtrise d'œuvre – réhabilitation de l'ancienne école maternelle pour sa transformation en maison des associations

Dans le cadre de la transformation de l'ancienne école maternelle du centre-ville en maison des associations, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée sous forme d'un marché à procédure adaptée. La commission des marchés réunie le 17 octobre 2018 à 15h00 a attribué le marché comme suit :

N° du marché	Désignation	Attributaire	Montant
2018 MOE 02	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle du village	J-F. CASADEPAX Architecte DPLG	47 957,76 € H.T

Avant de passer aux délibérations, y a-t-il des questions ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Je pourrai avoir deux précisions s'il vous plaît ? Reste-t-il des places dans l'ancien cimetière ?

M. COSTES, Maire

Je ne peux pas vous dire, je vais vérifier, je prends note de votre question.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

S'il reste des places, quel est le critère d'attribution ?

M. COSTES, Maire

Je vais vérifier, je reviens vers vous. Je ne peux pas vous répondre. Une autre question ?

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Concernant la décision sur le marché de Noël et l'attribution des places ; lors de votre début de mandat, j'y reviens, j'y tiens, vous avez mis en place le COVECO, la commission de la Vie Economique. Est-ce que ces décisions ne relèveraient pas de cette commission ?

M. COSTES, Maire

Non, il y a une commission du marché de plein vent. On peut en discuter, je suis ouvert à tout. Ce sont des tarifs tout à fait ...

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Je ne discute pas sur les tarifs, je discute sur la méthode de travail.

M. COSTES, Maire
S'agissant de discussions pour fixer les coûts, je veux bien que l'on en discute, mais à un moment donné il faut bien avancer. Pourquoi pas ? Je relève votre question.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Et d'autre part, concernant justement les marchés de plein vent ; le marché du samedi matin, qui est ou qui était à titre expérimental, pouvez-vous nous en dire plus de cette expérimentation ?

M. COSTES, Maire
Alors ce n'est pas tout à fait une expérimentation. Ce marché de plein vent du samedi matin a vocation, on l'espère, à s'étendre. Nous allons essayer de trouver de nouvelles perspectives d'implantation de commerçants, donc à la fois un travail a été fait au sein de la mairie, et pour tout vous dire, il y a eu récemment, une discussion avec plusieurs associations pour essayer de réfléchir, à la manière avec laquelle on pouvait, comme c'était prévu, doter ce marché de plein vent d'un certain nombre de labels, peut-être un label bio ou un label de produits locaux, et qui viendrait compléter l'offre qui existe sur le centre commercial Ste-Germaine, et ne pas y faire concurrence, au contraire susciter la venue de chalands et de personnes venant faire leurs courses le samedi matin. Une réflexion est en cours. Notre volonté est de dynamiser ce marché en complétant l'offre qui existe déjà sur le marché du mercredi et qui ne vienne pas en concurrence avec certains commerçants, mais au contraire qui se renforce et qui crée une synergie.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Donc, je réitère : pourquoi le COVECO n'est pas associé à cette réflexion ? Et au sujet des commerçants qu'il y a le samedi matin, à partir de 2 on peut dire « des », est-ce que l'on perçoit des droits de place ?

M. COSTES, Maire
Non, pour l'instant, comme c'est une action expérimentale pour essayer de faire en sorte que les commerçants s'implantent, on a un droit de place réduit à 0. Autre question ?

Mme FLOUR, Conseillère Municipale
Concernant le cimetière Ensaboyo, je voudrais savoir pourquoi il y a neuf concessions d'un seul coup. Est-ce qu'il y a eu un nettoyage ? Comment se fait-il qu'il y en ait autant ? En général on en a une, elles arrivent une par une. Est-ce qu'il y a une raison particulière qui peut expliquer ça ?

M. COSTES, Maire
Je ne sais pas si une compilation a été faite, mais je pense que c'est le cas, pour éviter de vous donner les informations correspondantes au compte-goutte. Je prends note de votre demande.

Mme FLOUR, Conseillère Municipale
Elles sont envoyées en préfecture sur un mois ?

M. COSTES, Maire
C'est une bonne remarque, mais je pense que c'est regroupé par les services plutôt que de donner au compte-goutte l'information.

Mme FLOUR, Conseillère Municipale
Cela veut dire que quand quelqu'un veut une concession, on doit attendre...

M. COSTES, Maire
Non, c'est au fil... Autre question ?

M. URO, Conseiller Municipal
Je reviens sur les deux dernières décisions que vous avez prises au sujet de la Maison des Associations. On est sur un montant total de 442 000, si on rajoute la décision suivante qui fait apparaître un montant de l'ordre de 50 000 euros, sur un montant global de 500 000 euros.

M. COSTES, Maire
Non, non, c'est compris.

M. URO, Conseiller Municipal
D'accord. Donc 442 000 euros auxquels il faut rajouter 88 000 euros de TVA, cela représente un budget de plus de 550 000 euros. Est-ce qu'il serait possible que les membres du Conseil Municipal, pour un montant de cette hauteur-là, soient un petit peu renseignés sur les travaux qui vont être mis en œuvre pour la réhabilitation de cette école, et la

transformation en Maison des associations.

M. COSTES, Maire

On l'a déjà dit plusieurs fois mais je vais laisser Monsieur PIQUEPE répondre.

M. URO, Conseiller Municipal

Plusieurs fois ?

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

Nous avons fait le choix de l'architecte ; il faut maintenant que l'architecte travaille et propose quelque chose. Sachant que l'on va travailler dans l'enveloppe existante puisqu'il est hors de question de faire des extensions ou autres. Dès que l'on aura les plans on pourra en parler, on pourra communiquer.

M. URO, Conseiller Municipal

Je pense quand même que vous avez soumis une proposition à des architectes, il y a un cahier des charges qui a été fait, il y a des spécifications qui ont été précisées...

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

Disons qu'il y a une esquisse de ce que l'on peut faire et ce que l'on veut faire ; pour résumer, compte tenu des contraintes PMR ou autres il y aura a priori deux grandes salles ; nous verrons comment les aménager. Au rez-de-chaussée, il faut changer toute la cage d'escalier et mettre un ascenseur et à l'extérieur, bien entendu, une rampe pour les personnes handicapées. Par contre un minimum sera fait sur la façade, nous ne travaillons qu'à l'intérieur. Nous allons travailler sur l'isolation, c'est à dire les fenêtres, la toiture etc. Il y a un peu de charpente à reprendre. A l'étage nous ferons des salles plus petites parce que l'on est contraint aussi par les normes PMR, nous allons faire plutôt des salles multimédias, qui seront des salles un peu plus petites. Nous sommes un peu contraints par le système ; c'est pour cela, je ne sais pas s'il faut parler de « Maison des Associations », c'est une opération de réhabilitation qui va servir aux associations. J'éviterai peut-être de dire que c'est « la Maison des Associations ». Nous essayons petit à petit d'étendre, comme il est prévu de le faire avec la maison PONSIN que l'on va réaménager, afin d'étendre la capacité en salles de la ville, parce que des salles sont en mauvais état et il n'y en a pas assez. C'est l'objectif.

M. URO, Conseiller Municipal

Merci beaucoup. En tous les cas, le terme « Maison des Associations » est utilisé dans la décision du maire, c'est pour cette raison que je me suis permis de le reprendre ; maintenant si c'est autre chose, on le saura en temps et en heure, en tous les cas merci pour vos explications.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Une précision s'il vous plaît : on fait une demande de subvention sur une estimation de travaux. Les travaux cela veut dire que ce n'est pas la maîtrise d'œuvre. Vous venez de nous dire, si vous voulez, que c'était compris dedans. De manière générale, les travaux sont subventionnés, et très rarement la maîtrise d'œuvre. Il faut plutôt parler d'opérations que de travaux ; ce serait plus adapté à la situation si tel était le cas.

M. COSTES, Maire

Je vous concède le terme, pas de souci. Une autre question ?

Mme BORRIELLO

Est-ce que vous êtes allés voir, l'ancienne gare à Brax, qui a été transformée en Maison des Associations ? Cette opération a été faite il y a trois ans, ils ont fait quelque chose de très bien, des salles modulables, en fonction des activités. Je trouve que c'est toujours intéressant d'aller voir ce qui se passe à côté.

M. COSTES, Maire

Merci de ce conseil. Personnellement, j'ai vu d'autres travaux qui ont été faits dans d'autres villes, mais je ne suis pas allé à la Maison des Associations de Brax. Je vous propose de passer en revue les délibérations. La première concerne un avis de la commune sur la proposition de dissolution du Syndicat intercommunal à vocation unique de la vallée de l'Aussonnelle. Je vais passer la parole à Madame MAZZOLENI pour l'exposé de ce point.

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire

Comme vous le savez, en ce qui concerne la gestion des rivières et des cours d'eau, une nouvelle gestion a été mise en place par la mise en place de la compétence GEMAPI. Auparavant c'était le syndicat des rivières qui gérait la gestion des cours d'eau. Du fait que cette compétence soit passée à Toulouse Métropole, ces syndicats n'ont plus de raison d'être. Comme ce Syndicat a un simple rôle de gestion de l'eau agricole, il n'a plus de rôle dans la gestion des cours d'eau. J'ajoute que maintenant en ce qui concerne la gestion autant du Courbet que de l'Aussonnelle, en ce qui concerne Pibrac (c'est valable pour toutes les villes de la métropole évidemment) nous n'avons plus cette compétence ; nous sommes informés des travaux, par le biais de la préfecture, sur proposition des services de la

Métropole ; nous sommes consultés à ce niveau-là, nous voyons ce qui est prévu, mais nous ne décidons pas de ce qui va être fait et pas fait. En général, l'enveloppe est réduite.

M. COSTES, Maire

Est-ce que vous avez des questions ? Il est proposé la dissolution du SIVU de l'Aussonnelle.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Autant, je comprends le sens de la délibération, mais GEMAPI est un acronyme ; qu'est-ce qui se cache derrière cet acronyme ?

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Nous n'avons pas de délégation, comme vous, dans ce domaine. Vous avez une délégation particulière, il est normal que vous soyez mieux informée que nous.

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire

Comme on parle déjà depuis un certain temps de la GEMAPI, je pensais que vous étiez au courant. Je vous présente toutes mes excuses.

M. COSTES, Maire

Ce n'est pas neutre, parce que jusqu'à présent c'était des services qui étaient gérés par ces SIVOM ou SIVU ; maintenant il y a une évolution et pour tout vous dire, ce n'est pas le cas sur le SIVU de l'Aussonnelle ou du Courbet, dans d'autres localisations de la Métropole il y a des conflits assez importants entre des modalités de gestion qui vont perdurer sur la Métropole, et des modalités de gestion qui vont être à l'extérieur de la Métropole, sachant que par exemple, à l'extérieur de la Métropole, il y a plusieurs SIVU de gestion des eaux qui vont perdurer, avec pas forcément les interconnexions correspondantes. Je vous donne un exemple : vous prenez le bassin de l'Hers, où tous les bassins en amont sont censés se déverser dans la Garonne, l'inondation de la Garonne peut résulter, d'une absence de gestion cohérente en amont des rivières ou des cours d'eau versant sur la Garonne. Et donc il n'y a pas forcément cette interconnexion qui existait et qui était normalement de fait avec des SIVU ou des bassins qui s'étendaient sur l'ensemble des cours d'eau. Là, il y a quelques difficultés. Je sais qu'il y a des contacts qui se prennent avec les différents services et les organismes concernés, pour pouvoir essayer de gérer ces interfaces ; mais ça peut causer des difficultés. Est-ce que vous avez des questions ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

J'ai une question en lien avec l'Aussonnelle, mais pas avec cette délibération. Où en est-on du Plan de Prévention des Risques ?

M. COSTES, Maire

Sur les inondations ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Oui, parce que concernant ce plan, nous avons pris une délibération, il y avait eu une enquête. Ce plan avait été contesté. Où en sommes-nous ? Il est arrêté aujourd'hui ?

M. COSTES, Maire

Il est arrêté aujourd'hui. C'est quelque chose que l'on pourra regarder en commission Urbanisme ou lors d'un prochain Conseil Municipal ; je ne l'ai pas sous les yeux mais il a été arrêté et on pourra vous donner les contours tels qu'ils ont été arrêtés.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Notamment en ce qui concerne notre commune. Savoir comment cela se passe au niveau de l'Aussonnelle et au niveau du Courbet puisqu'il y avait des riverains, par rapport au schéma décrit, qui étaient en difficulté alors qu'ils avaient les moyens de faire valoir leurs droits.

M. COSTES, Maire

C'est une très bonne question et je propose de revenir, au cours d'un prochain Conseil Municipal sur le sujet. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y en a pas je vous propose de mettre la délibération au vote.

Délibération n° 201811DEAC63 “INTERCOMMUNALITE”

Objet : Avis de la ville de Pibrac sur la dissolution du SIVU de la vallée de l’Aussonnelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l’assemblée délibérante que la ville de Pibrac fait partie du Syndicat Intercommunal à vocation unique de la vallée de l’Aussonnelle au même titre que les communes de Colomiers, Cornebarrieu, Aussonne et Seilh.

Cette structure intercommunale résulte de la transformation, par arrêté préfectoral du 31 décembre 2009, du SIVOM de la banlieue ouest en SIVU ouest, et dénommé un peu plus tard SIVU de la vallée de l’Aussonnelle, par arrêté préfectoral du 15 septembre 2010.

Au titre de la compétence GEMAPI, Toulouse Métropole s’est substituée audit syndicat pour la compétence « débroussaillage des berges et entretien des cours d’eau de l’Aussonnelle et de ses affluents ». L’objet de ce syndicat se trouve désormais réduit à la seule compétence « Hydraulique agricole ».

L’examen des documents relatifs à ce syndicat ont amené les services préfectoraux à considérer que le SIVU de la vallée de l’Aussonnelle n’exerce plus d’activité depuis au moins deux ans. En effet, les dernières pièces administratives ont été reçues en Préfecture dans le courant de l’année 2016.

Par ailleurs, les dispositions de l’article L 5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que « le syndicat qui n’exerce aucune activité depuis deux ans au moins peut être dissous par arrêté du ou des représentants de l’Etat dans le ou les départements concernés après avis des conseils municipaux des communes membres ».

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis sur la proposition de dissolution du SIVU de la vallée de l’Aussonnelle.

Dans l’hypothèse où ce projet de dissolution recevrait un avis favorable de la part des cinq communes concernées, il appartiendrait à celles-ci de procéder à la répartition de l’actif et du passif dudit syndicat dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT, préalablement à la signature de l’arrêté prononçant la dissolution.

Où l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne un avis favorable sur la dissolution du SIVU de la vallée de l’Aussonnelle.

M. COSTES, Maire

La prochaine délibération concerne la modification du tableau des effectifs. Vous savez qu’il y a un certain nombre d’agents qui sont susceptibles d’évoluer. En fonction des évolutions, il appartient, au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet, qui sont nécessaires au fonctionnement de la commune et également d’approuver l’ouverture de postes afin de permettre à certains employés des avancements de grade. En considérant l’avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion du 5 juillet 2018 et du 18 octobre 2018 concernant l’avancement de grades de certains agents de la collectivité, il vous est proposé la création des postes suivants :

suite aux tableaux d’avancement de grade

Filière administrative

2 postes d’adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet

1 poste de rédacteur principal 2^e classe à temps complet

Filière technique

6 postes d’adjoint technique principal 2^e classe à temps complet

1 poste d’adjoint technique principal 2^e classe 34 heures hebdomadaires

2 postes d’adjoint technique principal 2^e classe 33 heures hebdomadaires

1 poste d’adjoint technique principal 2^e classe 30 heures hebdomadaires

suite à la réussite à l’examen professionnel

Filière technique

1 poste d’agent de maîtrise à temps complet

en vue d’un recrutement

Filière Police Municipale

1 poste de brigadier-chef principal à temps complet et à termes il y aura deux policiers municipaux supplémentaires.

Suite à l'accroissement d'activité d'un service de la filière technique il vous est également proposé de modifier le temps hebdomadaire d'un agent. Le temps de travail de ce poste d'adjoint technique est passé de 32 heures hebdomadaires à 34 heures hebdomadaires.

Je vous propose d'approuver la modification de ce tableau des effectifs. Y a-t-il des remarques ?

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

S'agissant de la filière technique, dix postes, c'est beaucoup ; ça veut dire que ce sont des suppressions, c'est des équivalents, c'est quoi ?

M. COSTES, Maire

Ce ne sont pas des suppressions puisque cela correspond à des avancements.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Mais dix c'est énorme !

M. COSTES, Maire

Oui, parce que vous avez deux types d'avancements : les avancements à l'ancienneté, il y a un certain nombre d'agents qui ont passé des examens ou concours.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Ce sont des promotions ?

M. COSTES, Maire

Nous avons procédé à un examen significatif des effectifs. Certains des agents étaient en standby depuis plusieurs années, car ils auraient pu prétendre à des avancements auxquels ils n'ont pas eu accès, (encore une fois merci Madame BAIGUINI d'avoir fait cet exercice avec le service des Ressources Humaines, dû à un certain nombre de fonctionnements anciens. Les processus n'étaient pas suffisamment bien suivis pour permettre l'identification de chacun des agents qui pouvaient prétendre à cet avancement. Petit à petit nous avons toiletté et fait en sorte de façon tout à fait transparente et dans le respect de l'équité de chacun, que l'on puisse normalement, promouvoir ces agents puisque c'est la loi. Je rappelle qu'il n'y a plus les avancements au mini ou au maxi de la durée, maintenant tout le monde est assujéti aux mêmes conditions d'avancement. Si les agents peuvent prétendre à un avancement, de fait on doit pouvoir les promouvoir. A cela se rajoute des agents qui ont passé des concours et qui par leurs concours peuvent prétendre à évoluer au grade correspondant. Souvent dans les catégories C cela correspond à quelques euros de plus, ce ne sont pas des grands coûts supplémentaires pour la commune, mais en tout cas c'est une motivation supplémentaire pour les agents, que d'occuper un poste qui est plus reconnu puisque cela correspond à un avancement de grade. J'anticipe la question que vous allez me poser puisque je pense c'est une des questions : globalement, le surcoût estimé pour la commune sur l'ensemble de ces avancements, de fait réglementaires, correspondent à peu près à un peu plus de 20 000 euros par an.

Mme BAIGUINI, Directrice Générale des services

Là, il s'agit, effectivement, des tableaux d'avancement de grade qui n'avaient jamais été établis de manière réglementaire. Ces tableaux sont annuels, on vérifie l'éligibilité des personnes à un avancement de grade. Ils sont proposés ; la Commission Administrative Paritaire vérifie qu'ils sont bien éligibles à cet avancement soit par voie d'ancienneté, soit par voie de concours. La suppression des anciens postes qu'ils occupaient aura lieu après le passage en Comité Technique. En effet, le Comité Technique doit examiner les suppressions de postes. Donc là pour l'instant, c'est simplement les postes créés pour les avancements ; les suppressions auront lieu au mois de décembre ou au mois de janvier, pour les postes correspondants.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Par contre, ces postes, il y a 33 heures, 34 heures, 30 heures, ce ne sont pas des postes à temps complet ; c'étaient des agents qui étaient déjà à temps partiel ?

Mme BAIGUINI, Directrice Générale des services

Ils étaient pratiquement tous sur ces temps-là, sauf deux agents : un qui est à 34 heures, qui était précédemment à 32 heures, et le dernier que vous voyez « modification du temps de travail », était aussi à 32 heures et passe à 34 heures. Il y a une modification du temps de travail puisque cet agent ne bénéficie pas d'un avancement de grade, et il y a effectivement un avancement de grade et on profite pour passer de 32 heures à 34 heures. Mais concernant les autres agents c'était leur temps de travail habituel.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Et donc, toujours pour rester dans le nombre d'heures, le point n°2, la filière technique, le poste d'agent technique de 32 heures à 34 heures : c'est toujours un choix de l'agent ?

Mme BAIGUINI, Directrice Générale des services
Non pas forcément. Ce sont des personnes qui ont toujours été à 32 heures depuis leur recrutement.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Mais ce sont des agents qui voulaient passer à 34 heures ?

Mme BAIGUINI, Directrice Générale des services
Oui, tout à fait ! C'est une demande des agents.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Et pourquoi pas 35 heures ?

Mme BAIGUINI, Directrice Générale des services
Parce qu'il n'y a pas la nécessité, le besoin dans le service ; cela a été calculé avec la responsable du service, progressivement quand les besoins se font sentir, les temps de travail sont augmentés. Mais sinon cela obligerait les agents à travailler en l'occurrence dans les écoles, pendant les vacances.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Et dernière observation : vous nous avez dit « en vue d'un recrutement dans la filière police municipale ». Nous on lit « en vue d'un recrutement » et vous nous dites « recrutement supplémentaire », ça veut dire que vous allez ajouter deux policiers de plus ?

M. COSTES, Maire
Oui, c'est ce que je vous ai dit, aujourd'hui, nous avons une policière municipale, et un brigadier-chef qui est parti. Nous allons recruter prochainement deux policiers ; un remplaçant du chef de police et une personne supplémentaire ; nous aurons donc trois policiers plus une personne qui fait traverser les écoliers, que l'on va essayer de qualifier en ASVP. A terme il y aura quatre agents dans le service de la police municipale, complétés par deux autres personnes. Ce service, je l'espère, courant premier trimestre 2019, se soldera à six personnes.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Six personnes à la police municipale ?

M. COSTES, Maire
Le service de police municipale, se composera d'une personne qui fait traverser actuellement les piétons devant les écoles, que l'on essaiera de qualifier en ASVP, et trois policiers. Ces trois policiers étant le brigadier actuel, le remplaçant du chef de police, et un policier supplémentaire que l'on va recruter prochainement.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Et comment vous faites 6, je ne comprends pas moi !

M. COSTES, Maire
Le delta c'est plus un.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal
Mais cela ne fait pas six !

M. COSTES, Maire
Je répète : vous avez le service de police municipale qui sera composé de quatre personnes affectées à la police plus deux personnes qui sont affectées au service de police municipale mais qui n'opèrent pas des missions de police municipale.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal
Comment on arrive à 6 ?

M. COSTES, Maire
J'ai dit 6 ? Je vous prie de m'excuser cela fait 5. Trois agents avec des tâches de police municipale, une quatrième personne qui fait fonction de vaguemestre mais qui opère aussi à la sortie des écoles, et une autre personne supplémentaire que vous connaissez, Monsieur ANGLADA et qui est effectivement rattaché au service de la police municipale.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Alors, en équivalent temps plein, cela fait combien ?

M. COSTES, Maire
Cinq.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Le chef de police a été mis en disponibilité, ou bien c'est une mutation ?

M. COSTES, Maire
C'est une mobilité à sa demande.

Mme BAIGUINI, Directrice Générale des services
Il a demandé sa mutation dans une autre commune.

M. COSTES, Maire
Je crois, qu'il est en train d'être recruté pour un poste dans les Landes, si mes sources sont bonnes. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Pour rester dans le personnel, ça n'a rien à voir avec cette délibération, mais la réunion du CHSCT, vous allez nous en informer après ou pas ?

M. COSTES, Maire
Vous pourrez poser une question si vous le souhaitez, cela fera partie des questions diverses, vous pourrez poser une question sur le sujet.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
D'accord, merci.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal
Vous avez dit que précédemment, les modifications de tableaux ou de promotions n'étaient pas réglementaires.

M. COSTES, Maire
Ce n'est pas ce que l'on a dit !

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal
J'ai entendu ça ! Je regarderai le compte rendu.

Mme BAIGUINI, Directrice Générale des services
J'ai dit que les tableaux d'avancement de grade n'étaient pas faits.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal
Le terme réglementaire a été employé, je l'ai entendu ; je regrette, mais ça a toujours été fait de manière réglementaire. La réglementation évoluant, aujourd'hui on le fait avec la réglementation d'aujourd'hui ; voilà ce que je veux dire. Des évolutions de règlement de carrière ont été faites pendant des années à Pibrac. Une personne s'en est occupée pendant vingt ans, je pense qu'elle l'a fait de manière réglementaire, en tant qu'élue. Des évolutions, des réglementations ont eu lieu ces dernières années, il est possible qu'au jour d'aujourd'hui ce qui a été fait il y a 2, 3 ou 4 ans ne le soit plus, ça c'est possible. C'est une évolution de la réglementation ! S'il y avait eu une évolution qui n'était pas réglementaire elle aurait été contestée soit au niveau syndical, au niveau juridique, par la préfecture. Voilà simplement ce que je veux dire.

M. COSTES, Maire
Les tableaux d'avancement de grade tels qu'on vous les propose aujourd'hui et le suivi d'avancement des agents, tels qu'effectués aujourd'hui au sein de la collectivité, n'étaient pas faits. Et je rappelle que ces tableaux d'avancement de grade existent et sont réglementaires depuis 1984. Les tableaux que l'on suit aujourd'hui, de façon tout à fait simple et transparente, c'est quelque chose qui est nouveau et qui n'existait pas avant. Je vous donne l'information. Y a-t-il une autre remarque ? S'il n'y en a pas, je propose de mettre au vote cette délibération.

Délibération n° 201811DEAC64 «PERSONNEL»
Objet : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois pourvus de la commune,
Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion en date du 05 juillet 2018 et du 18 octobre 2018 relatif à l'avancement de grade de certains agents de la Collectivité,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

1) DE CREER les postes suivants :

➤ suite aux tableaux d'avancement de grade

Filière administrative

2 postes d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet

1 poste de rédacteur principal 2^e classe à temps complet

Filière technique

6 postes d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet

1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe 34 heures hebdomadaires

2 postes d'adjoint technique principal 2^e classe 33 heures hebdomadaires

1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe 30 heures hebdomadaires

➤ suite à la réussite à l'examen professionnel

Filière technique

1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

➤ en vue d'un recrutement

Filière Police Municipale

1 poste de brigadier-chef principal à temps complet

2) DE MODIFIER le temps hebdomadaire d'un agent suite à l'accroissement de l'activité du service

Filière technique

1 poste d'adjoint technique de 32 heures à 34 heures hebdomadaires

3) D'APPROUVER le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications.

M. COSTES, Maire

La prochaine délibération concerne des travaux d'éclairage au stade d'honneur Gérard Migliore. Je vais laisser Monsieur PIQUEPE qui va vous expliquer ces modifications qui sont faites en étroite coopération comme vous le savez, avec le SDEGH.

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

Nous avons déjà passé une délibération pour ce stade pour le passage en technologie Led. Il se trouve que l'équipe 1 est montée de division. Il faut donc adapter l'éclairage du stade en passant à 250 lux par mètre carré. En conséquence, nous avons été obligés de revoir entièrement le projet avec le SDEGH, et comme il y a une augmentation de coût, nous reprenons une délibération. Le système choisi permettra d'avoir trois niveaux d'éclairage, le niveau d'éclairage entraînement, le niveau d'éclairage sportif mais sans match officiel qui nécessite les 250 lux, et puis bien entendu, pour les matchs officiels, on sera dans les clous avec 250 lux par mètre carré. Nous ferons des économies de coût mais également des économies en termes de durée d'éclairage, puisque l'éclairage Led s'allume tout de suite, on n'a pas besoin d'attendre le préchauffage. Le total du projet s'élève à 155 233 euros, et la part restant à la charge de la commune à 68 694 euros, pris en charge bien entendu selon les modalités habituelles du SDEGH par un prêt contracté pour la commune.

M. COSTES, Maire

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? S'il n'y en a pas je propose de mettre au vote.

Délibération n° 201811DEAC65 « SDEHG »

Objet : Rénovation de l'éclairage du stade d'honneur Gérard Migliore en technologie LED – Ref 12AS65

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la commune en date du 19 mai 2017, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Dépose de 24 projecteurs à technologie Iodure Métallique énergivore (2000W),
- Fourniture et pose de 20 projecteurs à technologie LED (1471W),
- Niveau d'éclairement visé : Catégorie E4 ==> 250 lux à la mise en service et 200 lux moyen d'après la réglementation de la Fédération Française de Football,
- Le matériel installé pourra être piloté par demi-terrain et à puissance réduite,
- L'armoire de commande ainsi que les câbles d'alimentation des projecteurs seront conservés,
- Fourniture et mise en place d'une armoire pour le système Perfect Play.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	24 446 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	62 093 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	68 694 €
Total	155 233 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avant-Projet Sommaire,
- DECIDE de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG, afin de couvrir par voie d'emprunt, la part restant à la charge de la commune.

M. COSTES, Maire

La prochaine délibération concerne une convention que l'on passe entre les services de Toulouse Métropole et la commune de Pibrac, comme il est proposé à l'ensemble des villes, pour essayer de faciliter l'instruction des DIA (Demande d'Intention d'Aliéner). Je vous rappelle qu'en application de l'article R.213-5 qui a été modifié par décret du 13 avril 2012 du Code de l'Urbanisme, la déclaration par laquelle le propriétaire d'un bien, soumis au droit de préemption, doit manifester l'intention d'aliéner de ce dernier et cette intention est établie sous les formes prescrites par un arrêté du Ministre chargé de l'Urbanisme. Cette déclaration est adressée en mairie et la procédure impose aux communes membres de Toulouse Métropole de la transmettre rapidement aux services de Toulouse Métropole titulaire de ce droit de préemption. L'idée c'est de fluidifier les échanges et rendre plus efficient le traitement des DIA. Toulouse Métropole a par délibération du 4 octobre 2018, proposé de mettre à disposition gratuite l'outil de traitement des déclarations d'intention d'aliéner au profit des communes membres qui le souhaitent. Les modalités de mutualisation de ce dispositif sont définies à travers une convention type. Il est demandé à chacune des municipalités intéressées par ce dispositif de bien vouloir la signer. Il est donc proposé d'adopter les termes du projet de convention pour la mise à disposition du logiciel de traitement des DIA. Cela n'engage à rien, si ce n'est qu'à pouvoir mettre à disposition ledit logiciel et de pouvoir l'utiliser dans de bonnes conditions. Y a-t-il des remarques ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

J'ai lu la convention. Les coûts sont moindres, autour de 4 euros si j'ai bien compris. Par contre, dans les prérequis, à l'article 5, il est prévu qu'il y aura une évaluation de l'ensemble des dispositifs informatiques pour voir si l'infrastructure convient. Est-ce que l'évaluation a été faite à Pibrac ? Parce que ça veut dire que si on n'est pas en conformité, il va falloir faire un petit investissement.

M. COSTES, Maire

Nous avons relancé un appel d'offres pour avoir un support pour les prestations informatiques et l'ensemble de cette évaluation du dispositif rentrera dans les termes de l'appel d'offres avec le prestataire qui sera choisi pour toutes les prestations informatiques. Le premier marché a été déclaré infructueux, on relance un deuxième marché, et là sera

pris en compte l'évaluation de ce dispositif.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

C'est le marché qui est en ligne sur le site Internet de la commune ? Je n'ai pas réussi à atteindre le cahier des charges ; peut-être je m'y suis mal pris.

M. COSTES, Maire

Je pense que ce doit être téléchargeable. On l'a un peu fait évoluer parce que le premier marché était trop ambitieux et infructueux, nous avons fait évoluer quelque peu les termes de ce marché pour pouvoir faire en sorte que des entreprises puissent y répondre, ce qui n'était pas le cas sur le premier marché.

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

Cela tourne sur navigateurs, je ne vois pas pourquoi on aurait des problèmes d'incompatibilité avec ce logiciel, ou alors ça veut dire qu'ils ont acheté quelque chose un peu ringard ! On verra bien.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Les mystères de l'informatique !

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

Il n'y a pas de mystère, il y a des gens compétents et des incompetents. C'est tout le problème.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Je vous remercie Monsieur PIQUEPE pour votre remarque pertinente. On peut quand même discuter en Conseil Municipal, je pense, sans rentrer dans ce genre de propos ! Par contre, j'ai une petite remarque. Nous avons eu une commission Urbanisme il y a 15 jours, c'est dommage de ne pas avoir vu cette délibération lors de cette commission.

M. COSTES, Maire

Autre question ? S'il n'y en a pas je propose de mettre cette délibération au vote.

Délibération n° 201811DEAC66 « URBANISME »

Objet : Convention de mise à disposition, au bénéfice des communes membres, de l'outil de traitement des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) de la Métropole

En application de l'article R 213-5, modifié par décret n° 2012-489 du 13 avril 2012, du code de l'urbanisme, la déclaration par laquelle le propriétaire d'un bien, soumis au droit de préemption, manifeste l'intention d'aliéner ce dernier est établie dans les formes prescrites par un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.

La déclaration est adressée à la mairie de la ville où se trouve le bien, et la procédure impose aux communes membres de Toulouse Métropole de la transmettre rapidement aux services de cet EPCI, celui-ci étant titulaire du droit de préemption.

Afin de fluidifier les échanges et rendre plus efficient le traitement des DIA qui sont soumises à des délais contraints, Toulouse Métropole a, par délibération n° DEL-18-0783 du 4 octobre 2018, proposé de mettre à disposition gratuite l'outil de traitement des déclarations d'intention d'aliéner, au profit des communes membres qui le souhaitent.

Les modalités de mutualisation de ce dispositif sont définies à travers une convention type, qu'il conviendra à chaque commune volontaire de signer.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les termes du projet de convention type de mise à disposition du logiciel de traitement des DIA, telle qu'annexée à la présente délibération et proposée par Toulouse Métropole.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les actes subséquents sous réserve que l'équilibre financier de la présente convention ne soit pas modifié.

M. COSTES, Maire

La délibération est adoptée. La délibération suivante concerne un avenant à la convention de partenariat qui a été signée en 2016 avec l'école de rugby de Léguevin, qui comprend les communes de Léguevin, Brax et Pibrac. Je vous rappelle qu'un partenariat a été créé puisque la commune ne disposait pas d'équipement permettant la pratique du rugby. Suite à des demandes croissantes des Pibracais, et afin de permettre de promouvoir ce sport, une convention de partenariat a été signée pour une durée de deux ans, signée le 17 octobre 2016, avec l'école de rugby de Léguevin, et les communes de Brax et de Pibrac. Cette nouvelle école, regroupement des trois communes, affiliée

à la Fédération Française de Rugby, a été baptisée « Le Coq de Bouconne Rugby ». Cette structure accueille les enfants des trois collectivités. Il a été convenu par les trois communes de mutualiser les équipements et les locaux sportifs, et donc toutes les modalités de mises à disposition sont fixes au travers de cette convention. Les termes de cette convention ayant expiré le 7 octobre 2018, il est important que l'on vous propose de reconduire ce partenariat, c'est ce qui est proposé, ce soir, en proposant le renouvellement par voie d'avenant de ladite convention pour une durée de deux ans. Y a-t-il des remarques ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

Est-ce que l'on sait combien de jeunes Pibracais font partis de cette école ?

M. COSTES, Maire

C'est une très bonne question. Il y a 130 enfants qui pratiquent le rugby dans cette école, dont 43 Pibracais. Cela fonctionne à peu près bien. J'anticipe aussi la question concernant les équipements ; nous avons eu quelques difficultés, au départ, sur les libérations de terrains car il y en a peu sur la commune. J'espère que dans la perspective d'un nouveau terrain sportif avec un terrain synthétique, nous pourrions augmenter demain la capacité de la pratique de ce sport ; jusqu'à présent, nous avons quelques difficultés, il y avait plus souvent des enfants qui allaient à Léguevin. L'ouverture de cette école de rugby, sur les terrains de Pibrac, est le vendredi de 18 h à 20 h.

M. GOIG, Conseiller Municipal

J'ai simplement posé la question parce que je me souviens lorsque l'on avait présenté le dossier, beaucoup étaient sceptiques. Pour moi 43 franchement c'est très bien.

M. COSTES, Maire

Effectivement, c'est une bonne remarque.

M. URO, Conseiller Municipal

C'était juste pour vous remercier de me donner raison un an après ; quand vous venez de dire qu'il y avait eu des difficultés. C'est ce que j'avais exprimé il y a à peu près un an, il y a quelqu'un dans l'assemblée qui m'avait traité de menteur, je vous remercie d'avoir rétabli la vérité.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Par rapport au règlement de la consultation, concernant le marché pour l'informatique, je suis allée vérifier sur le site de la ville, il est bien téléchargeable en un clic sans problème, Monsieur SAINT-MELLION.

M. COSTES, Maire

Sur le Coq de Bouconne rugby, y a-t-il des remarques qui nous empêcheraient d'adopter cette délibération ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

J'avais une question sur votre intervention. Vous nous avez dit, la situation sera beaucoup plus facile quand les futurs terrains de sport seront mis en service. A quelle date envisagez-vous la mise en service ? Est-ce que c'est pour 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 ? Vous pouvez nous répondre de manière évasive, mais là vous vous êtes engagé sur une échéance.

M. COSTES, Maire

Je vais vous répondre de façon évasive : quand les futurs terrains seront construits ; ça nous permettra effectivement d'avoir une capacité d'accueil de ce sport plus importante, je ne peux pas vous donner plus de précision.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Vous pensez le faire dans le mandat ou c'est votre successeur ? Vous savez que nous serons tous remplacés un jour.

M. COSTES, Maire

Je vous laisse vos propos, nous ferons les efforts nécessaires pour faire en sorte que les équipements puissent être lancés et que l'on puisse accompagner dans de bonnes conditions, d'une part le lycée, mais également, les associations qui nous demandent de plus en plus de terrains sportifs. Vous savez en plus que l'école de football est en expansion, le club est monté de catégorie. Il y a une petite tension sur les équipements (petite est un euphémisme) il est donc important que l'on puisse doter la commune de capacités sportives supplémentaires. Je tiens à vous communiquer un chiffre qui n'est pas connu, je pense que cela donne une idée de l'importance que revêt le sport dans la commune. Lorsque l'on prend des communes moyennes sur l'ensemble de la France, de la strate de Pibrac, on observe qu'il y a entre 20 et 25 % des habitants qui sont licenciés dans des clubs sportifs sur lesdites communes. A Pibrac, il y a 42 % de personnes inscrites dans un club sportif. Ce qui témoigne de l'importance que revêt le sport sur la ville, et de l'importance qu'il y a, à accompagner ces développements. Lorsqu'on ajoute à ceci l'occupation des installations sportives par les publics scolaires on imagine très bien les difficultés que l'on peut avoir en tension. Je rappelle, indépendamment de ça, que le lycée va augmenter sa capacité d'accueil, et on s'engage très rapidement, c'est une décision du Conseil Régional, à construire la tranche supplémentaire qui va permettre de passer de 900 à

1 200 élèves. Cela veut dire, naturellement, qu'il faut accompagner ces équipements scolaires et, au-delà, l'ensemble de la population qui utilise les infrastructures afin qu'elles soient à la fois de qualité et en nombre suffisant pour pouvoir les accueillir dans des conditions auxquelles on peut tous et chacun prétendre. S'il n'y a pas d'autres questions je propose de mettre aux voix cette délibération.

Délibération n° 201811DEAC67 «ADMINISTRATION»

Objet : Convention de partenariat entre la ville de Pibrac et l'école de rugby de Léguevin (EDR)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la ville de Pibrac ne dispose pas d'équipements pour la pratique du rugby. Suite aux demandes croissantes de Pibracais et afin de promouvoir ce sport, une convention de partenariat, d'une durée de deux ans, avait été signée le 7 octobre 2016 entre l'école de rugby de Léguevin (EDR) et les communes de Léguevin, Brax et Pibrac.

L'école de rugby de Léguevin, affiliée à la Fédération Française de Rugby, a ainsi donné naissance à sa nouvelle école, baptisée le Coq Bouconne Rugby. Cette structure accueille les enfants des trois collectivités partenaires. Pour permettre son bon fonctionnement, il a été convenu, par les trois communes, de mutualiser les équipements et locaux sportifs dédiés à cette discipline. Toutes les modalités de mise à disposition sont fixées au travers de la convention susvisée n° 201610COAC03.

Les termes de la convention ayant expiré le 7 octobre 2018, et les parties souhaitant reconduire leur partenariat, le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité :

- DE RENOUVELER, par voie d'avenant, ladite convention pour une durée de deux ans, et
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

M. COSTES, Maire

La dernière délibération est votée tous les ans. La loi du 6 août 2015 sur la croissance, l'activité, et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron, a modifié le droit au repos individuel dominical dans les commerces de détail, et certains établissements, magasins d'ameublement, de bricolage, jardinerie, peuvent de droit déroger à la règle du repos dominical en attribuant le repos hebdomadaire par roulement. Pour tous les autres commerces de détail, la loi prévoit de déroger, par décision du maire, prise après avis du Conseil Municipal et les organisations d'employeurs et de salariés, l'ouverture des magasins dans la limite de 12 dimanches par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Il y a une consultation qui est faite auprès des syndicats d'employeurs, des groupements patronaux etc., donc qui est faite sous couvert du Conseil Départemental du Commerce et par Toulouse Métropole, et naturellement comme chaque année ces organismes dégagent au sein du CDC un principe de 7 dimanches d'ouverture. Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis conforme à celui de Toulouse Métropole, et permettre ainsi l'ouverture des commerces de détail 7 dimanches en 2019, à savoir : les dimanches 13 janvier, 30 juin, 1^{er} septembre, 1^{er}, 8,15 et 22 décembre ; et pour les commerces de détail alimentaire, dont la surface est supérieure à 400 m², sont autorisés 7 dimanches parmi les 10 dimanches suivants : 13 janvier, 24 février, 24 mars, 30 juin, 4 août, 1^{er} septembre, 1^{er}, 8,15 et 22 décembre ; sachant que Pibrac n'est pas tellement touché, puisque, le Carrefour Market est ouvert le dimanche matin et le Carrefour Express est ouvert tous les jours y compris le samedi et le dimanche sur la journée. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas je propose de mettre cette délibération au vote.

Délibération n° 201811DEAC68b «ADMINISTRATION»

Objet : Dérogation au repos dominical – Avis du Conseil Municipal sur l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » a modifié le droit au repos individuel dominical dans les commerces de détail.

Certains établissements (magasins d'ameublement, de bricolage, et jardineries) peuvent de droit déroger à la règle du repos dominical en attribuant le repos hebdomadaire par roulement.

Pour tous les autres commerces de détail, la loi prévoit la possibilité de déroger, en autorisant, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal et des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, l'ouverture des magasins dans la limite de 12 dimanches par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, soit Toulouse Métropole en ce qui concerne Pibrac.

Toulouse Métropole a décidé de s'appuyer, pour l'année 2019, sur la concertation organisée dans le cadre du Conseil Départemental du Commerce (CDC). Un consensus s'est dégagé au sein du CDC sur le principe de sept dimanches d'ouverture.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis conforme à celui de Toulouse Métropole et d'autoriser, l'ouverture des commerces de détail, sept dimanches en 2019, à savoir :

- Pour l'ensemble des commerces de détail : les dimanches 13 janvier, 30 juin, 1^{er} septembre, 1^{er}-8-15 et 22 décembre.
- Pour les commerces de détail alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400m², seront autorisés sept dimanches parmi les 10 dimanches suivants : 13 janvier, 24 février, 24 mars, 30 juin, 4 août, 1^{er} septembre, 1^{er}-8-15 et 22 décembre.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à l'ouverture, des commerces de détail situés sur la commune, sept dimanches en 2019, selon les dates énoncées ci-dessus.

M. COSTES, Maire

Je vous propose de passer en revue certaines informations. Je laisse la parole à Mme BASQUIN Vous allez recevoir prochainement le Mag. Je laisse la parole à Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Ce qui paraît ces jours-ci est un Manif Mag sur lequel sont recensés les différents éléments festifs un peu réalisés et à venir, qui met en avant les éléments jusqu'à fin du premier trimestre. En début d'année vous aurez un Mag qui relate des choses un petit peu plus denses sur les différents projets que ce soit Urbanisme, etc. comme l'année dernière.

M. COSTES, Maire

Sur ce Manif Mag vous aurez les dates du marché de Noël, du marché festif allemand, du marché caritatif anglais ; le repas des aînés aura lieu le 26 janvier ; les vœux du maire le 12 janvier. Seront également rappelées les dates du TMP, je vous invite à venir nombreux aux prochains spectacles organisés par la ville.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Le téléthon, le week-end du 8 et 9 décembre, pour lequel les associations ont préparé un très joli programme avec plusieurs nouveautés dont les 24 heures du Ping, événement organisé par le tennis de table. N'hésitez pas à venir les encourager, même la nuit, au profit du Téléthon.

M. COSTES, Maire

Le prochain thé dansant aura lieu le 9 décembre. Je vous encourage à y venir.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

C'est un Mag spécial apparemment. Est-ce que Monsieur le Maire fera un édit ?

M. COSTES, Maire

Je n'ai pas d'édition dans le Manif Mag.

M. GOIG, Conseiller Municipal

J'ai une remarque pour Madame BASQUIN, j'en ai déjà parlé avec le Directeur de Cabinet, cela concerne la distribution du Mag ; c'est vraiment quelque chose qu'il faut revoir. Je suggère qu'à l'occasion de la distribution de ce Manif Mag vous convoquiez le prestataire de service qui assure la distribution, et leur dire que quasiment 15 % de Pibrac n'est pas couvert. Dans mon quartier, depuis trois trimestres, on ne reçoit rien.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

J'ai déjà demandé un état et nous avons demandé une compensation puisqu'effectivement il y a une partie qui n'était pas distribuée, mais c'est prévu ; nous avons refait ce matin encore un point sur des éléments qui auraient dû être distribués en boîte aux lettres et qui ne l'ont pas été. La solution serait de recruter des distributeurs, nous-même, pour faire livrer l'intégralité car c'est un réel problème.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Je fais partie des gens qui n'ont pas reçu le dernier Mag. Lors d'une rencontre avec votre Directeur de Cabinet, je lui avais dit « je comprends assez mal que vous fassiez une publication pendant les vacances » il me répondit « si, il sera publié » ; ne le voyant pas arriver je me suis dit il m'a mené en bateau ! Ça peut arriver, c'est rare mais cela arrive parfois. En septembre je constate que je ne l'ai toujours pas, j'en parle avec mes collègues qui me disent l'avoir reçu. S'agissant du plan de déplacement, dans notre liste, personne n'a reçu l'information concernant la réunion.

M. COSTES, Maire
Moi je l'ai reçu trois jours après.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal
Lors de la réunion, en citant votre cas particulier, vous avez proposé une deuxième séance, en précisant : on s'assurera de la distribution. Certains Pibracais ont reçu cette deuxième distribution, moi je ne l'ai toujours pas reçue !

M. COSTES, Maire
Alors, on a fait un point ce matin...

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal
Alors, s'il n'y a que moi à Pibrac, cela ne me gêne pas, par contre, s'il y en a d'autres personnes concernées cela m'ennuie beaucoup plus.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire
C'est un réel souci !

M. COSTES, Maire
Un point a été fait ce matin pour s'assurer que dans les différents quartiers, la distribution soit faite. Je sais que Monsieur PIQUEPE et Madame MAZZOLENI suivent cela de près.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire
Ils nous ont dit ce matin avoir un temps de distribution qui court sur 7 jours. Moi qui réside rue de l'Eolienne, ce n'est pas un quartier éloigné, je n'ai rien reçu. Donc, demain matin nous irons voir le prestataire.

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire
Aujourd'hui j'ai fait un mail avec copie au Maire, au patron de la Poste, Christian CARLE pour lui demander d'agir, parce que cette situation n'est pas tenable.

M. COSTES, Maire
Il y a un petit point que je voulais signaler, c'est un point important, j'ai reçu le papier pour la deuxième réunion, inséré au milieu de la pub. Si les gens ayant apposé sur leur boîte aux lettres l'autocollant « stop pub », malgré ce dispositif reçoivent de la pub, ces gens-là prennent le tas et le mette à la poubelle. Ce n'est pas optimum, il y a plein d'inconvénients et de difficultés sur ces distributions. J'ai bien compris la remarque de Monsieur GOIG qui est tout à fait pertinente sur ce sujet ; Monsieur PIQUEPE, Madame MAZZOLENI, les services, sont tous mobilisés pour essayer d'améliorer la situation. Nous vous adressons toutes nos excuses et espérons pouvoir revenir à une situation optimale très rapidement. Avant les vacances de fin d'année, le 17 décembre, il y aura un Conseil Municipal, le suivant est programmé le 15 février au cours duquel aura lieu le débat d'orientation budgétaire, et le 22 mars sera consacré au vote du budget. Nous nous sommes assurés que ce n'était pas dans les périodes de vacances scolaires. Si jamais il y avait des incompatibilités ou des difficultés avec les dates vous nous le faites savoir, mais on essayera, dans la mesure du possible, de planifier les dates pour permettre à chacun de participer au moins trois mois à l'avance. J'espère que l'on ne sera pas amené à les changer. Le même effort sera fait afin d'établir un tableau récapitulatif qui sera mis sur le site de la ville pour rappeler toutes les commissions auxquelles vous êtes censés pouvoir participer.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Concernant les dates des conseils municipaux, c'est bien, mais le Conseil d'Administration du CCAS, ne s'est pas réuni depuis le mois de juin.

M. COSTES, Maire
Il y en a un prochainement.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Parce qu'il y avait des délibérations que nous avons passées au Conseil Municipal qu'il faut impérativement passer au Conseil d'Administration du CCAS. Vous avez une date s'il vous plaît ?

M. COSTES, Maire
Il aura lieu le 7 décembre. Et de la même manière nous essayerons de planifier les dates des conseils d'administration du CCAS. Voilà ce que je pouvais dire sur les principales dates. Y a-t-il des questions ?

Mme FLOUR, Conseillère Municipale
Je viens de regarder les dates, sur les trois dates on a encore deux vendredis. Vous aviez dit que vous feriez un effort pour éviter les vendredis.

M. COSTES, Maire

Cela arrange pas mal de personnes, donc je pense que l'on va laisser le vendredi.

Mme FLOUR, Conseillère Municipale

Alors c'est contraire à ce que vous aviez dit.

M. COSTES, Maire

Non, il y a une date qui n'est pas le vendredi et les deux autres sont des vendredis.

Mme FLOUR, Conseillère Municipale

Si cela arrange tout le monde on peut faire un sondage ! Est-ce que cela arrange tout le monde le vendredi ? On n'a même pas regardé si c'était une veille de vacances.

M. COSTES, Maire

Ecoutez, on vous propose ces dates, en semaine il y a aussi des gens qui sont en déplacement. Je ne vous cache pas qu'il y a aussi des réunions en semaine auxquelles nous sommes censés participer, le vendredi c'est une date qui semblerait permettre à la plupart des gens de participer. Sinon cela peut être aussi le samedi matin.

Mme FLOUR, Conseillère Municipale ?

C'était toujours le jeudi, cela allait bien à tout le monde.

M. COSTES, Maire

Je vous propose le vendredi.

Mme FLOUR, Conseillère Municipale

Et pourquoi, puisque ça arrange certaines personnes qui ne sont pas dans la région.

M. COSTES, Maire

Moi en particulier il y a d'autres dates dans la semaine où je ne suis pas disponible. On vous les donne suffisamment de temps à l'avance pour permettre à chacun de s'organiser. Y a-t-il des questions ? Monsieur GOIG avait posé une question. Allez-y !

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je vous ai posé cette question par mail hier soir, effectivement. Pour ceux qui ne font pas partie des commissions, notamment celle de l'Urbanisme, nous sommes absolument dans l'incapacité de pouvoir informer qui que ce soit de ce qui se passe dans la commune. Le rôle des conseillers municipaux, est supposé être un rôle de conseil au sein du Conseil Municipal mais surtout de pouvoir donner des informations. Or, la zone de l'Escalette a démarré, et je vous ai posé la question hier soir de savoir si vous pourriez de manière orale, sans préparation, donner un point sur les différents projets, notamment l'Escalette et Mesplés.

M. COSTES, Maire

Autant quand on peut le faire, nous faisons des réunions étendues de la commission Urbanisme ; on en fera, cela ne me pose aucun problème, pour que l'on puisse débattre d'un certain nombre d'orientations et permettre à chacun de poser des questions. Lors de la commission Urbanisme, récemment, nous avons fait un retour sur PLUiH et regardé quels étaient les développements notamment sur la zone de Mesplés. Nous essayons de donner certains éléments dans les Mag en faisant des focus sur l'urbanisme et autres thématiques, cela nécessite un recalage, naturellement, car les choses évoluent. S'agissant de Mesplés, je parle sous couvert de Monsieur THOMAS, c'est une zone qui était prévue de 46 ha, comprises entre Brax et la route de Léguevin. Cette ZAC a été décidée en 2003 concédée avec un traité de concession aux sociétés A2M et SATC. A la suite de difficultés qui sont apparues eu égard à plusieurs études de soutien à la Déclaration d'Utilité Publique, notamment des études environnementales et des études agricoles qui étaient censées être fournies, il y a de la part, et sans langue de bois, une certaine réticence de l'aménageur à fournir à la préfecture les informations nécessaires pour accompagner la DUP déclaration d'utilité publique. Il faut faire des dossiers d'études d'impact de biodiversité pendant plusieurs mois, et des études agricoles qui sont des dossiers qui coûtent chers. Aujourd'hui, ces études ne sont pas faites. Le fait de ne pas les faire et d'avoir aujourd'hui le PLUiH qui est établi, conduisent la préfecture à s'interroger sur la pertinence de la Déclaration d'Utilité Publique. Il va y avoir un certain nombre de réunions avec les services de l'Etat afin de voir ce qu'il convient de faire : conduire la ZAC sous forme de ZAC avec la DUP, ou arrêter cette ZAC et la réintégrer au sein du PLUiH sous forme d'une OAP Orientation d'aménagement et de programmation, cette fois-ci et qui permettra de définir des modalités d'aménagement comme cela a été fait sur d'autres zones. Ceci de manière à assurer la cohérence de l'urbanisation pour l'ensemble de cette zone. L'un et l'autre restent possibles. Aujourd'hui la balance pencherait plutôt pour une non-acceptation de la DUP par les services de l'Etat. Nous vous tiendrons au courant très rapidement mais en tout cas, nous voulons sortir de cette situation d'abord pour la ville et d'autre part vis-à-vis des propriétaires terriens qui attendent une forme de clarté sur le sujet. S'agissant de la zone de l'Escalette. Cette zone, comme vous le savez, est aménagée par Toulouse Métropole sous couvert d'Oppidea. Cet aménagement

a commencé avec une modification du Cracl. Le Cracl est un document de prévision d'aménagement qui est, à la suite je le rappelle de la décision de la ville, de s'opposer à l'implantation d'une méga zone logistique dont la superficie représente pratiquement 13 terrains de foot, 600 m de long sur 400 m de large. Il était prévu après discussion avec Carrefour, plusieurs centaines de camions par jour (proche des 500 voire plus), qui allaient se déverser sur le rond-point du bas, avec une obligation d'amputer des terrains à la fois sur Pibrac mais également sur Léguevin. Suite du débat que nous avons eu, nous nous sommes fermement opposés à cette méga zone de logistique. Le corollaire n'ayant plus d'entreprise phare pour permettre de lancer cet aménagement, nous sommes obligés de remodeler le Cracl et de faire en sorte que les zones d'habitat qui étaient prévues dans cette zone puissent apparaître en premier. Il y aura donc une zone Habitat – Petite industrie. Cette après-midi Monsieur PIQUEPE était à Oppidea pour permettre l'attribution de l'eau pour permettre l'implantation industrielle. Je peux déjà vous dire que l'on aura des grands noms industriels qui vont venir sur cette zone. Je ne peux pas vous les révéler aujourd'hui mais très rapidement nous vous communiquerons ces noms. C'est de la petite-moyenne entreprise mais avec des grands noms ce qui permettra de redorer un peu le blason de cette zone. S'agissant des lots, aujourd'hui trois lots ont été attribués, cela va s'étaler entre 2019 et 2022. Le premier lot a été attribué à Kaufmann et Broad, ce sont des habitations extrêmement qualitatives, pour lesquelles un traitement paysager, un traitement en surface a été prévu, pour permettre à chaque fois d'avoir deux places de parking par logement, avec des parkings en sous-sol. Nous nous sommes heurtés à une petite difficulté puisque les études de sol ont montré qu'il y avait une certaine forme de perméabilité, ce qui empêche de creuser, ce qui nécessite de faire des busages ou des systèmes d'étanchéité assez larges. C'est la raison pour laquelle, compte tenue des surcoûts, la première zone de Kaufmann et Broad ne comprendra pas de logements sociaux. Ce sera une première zone de 56 logements extrêmement qualitative, avec de grands appartements traversant allant du T2 au T5. Cet îlot a été attribué à Kaufmann et Broad, il y a deux autres îlots qui ont été attribués à ADN Patrimoine et à Patrimoine SA. Il s'agit à la fois de petits complexes mais également de petites maisons. Ces lots se situent à proximité du Super U, là où il y avait l'ancienne poterie. Il est prévu à la fois des petits complexes de logements collectifs, mais également, chaque fois que l'on va s'approcher de la zone pavillonnaire de Pibrac, d'avoir un gradient pour permettre d'avoir des pavillons là où en face il y a des pavillons, on ne va pas mettre des immeubles en face de pavillons. L'idée c'est d'avoir quelques collectifs, comme Kaufmann et Broad, proches de la RN124, et derrière avec un gradient, une diminution en ayant des petits pavillons dans un environnement également qualitatif. Ce qui portera le total de l'ensemble à environ 160 logements entre aujourd'hui et 2022. Je rappelle que la commune a l'obligation, conformément à la loi SRU, d'avoir 25 % de logement social d'ici 2025. Quand nous sommes arrivés en 2015, Pibrac comptait environ 8% de logements sociaux, aujourd'hui il y en a 10,17 %. Faute d'accroître ou au moins de montrer une certaine forme de synergie d'accroissement à la fois de constructions et de logements, la ville risque d'être carencée et la préfecture pourra prendre le droit de préemption et construire là où c'est nécessaire, non pas, 25% ou 30 % de logements sociaux mais 100 %. S'agissant des obligations de construction au titre du PLUiH, la partie H, je vous rappelle le mécanisme qui est en place. 7 500 logements doivent être construits sur la Métropole, répartis en quatre zones, sachant que la zone Centre en prend 50 % soit 3 750 logements. Les 3 750 logements restant doivent se répartir sur les trois autres zones. Pibrac est en zone 1 et doit avec l'ensemble d'un certain nombre de communes, construire 10 % de ce qui reste, à peu près 700 logements. Pour Pibrac, cela représente 135 logements qui doivent être construits avec un taux de logement social de 35 % pour toute superficie supérieure à 800 m². On n'est pas obligé d'avoir 35 % dans chacun des lots, quand on est dans le centre on peut très bien imaginer, comme c'est le cas, d'avoir des zones sans logement social, et des zones avec 40%. C'est une négociation faite avec la DDT et les services de l'Etat pour permettre l'implantation de logements là où c'est nécessaire. Voilà ce que je voulais vous dire. Plusieurs lots ne sont pas attribués, et nous sommes en train, pour ne rien vous cacher, au niveau du Copil, de renégocier une diminution du volume de logements, qui serait corollaire, enfin de laisser la porte ouverte à la possibilité de pouvoir diminuer le nombre de logements, si toutefois les implantations correspondantes permettaient d'implanter des petites industries. L'idée ce n'est pas de saturer la zone en logements mais au contraire de favoriser l'implantation de petites industries.

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

Cette zone optionnelle qui est dans le PLUiH, peut bouger, c'est ce qui est reporté plus tard, puisque la stratégie d'Oppidea c'est de lotir toute la partie nord de la zone par rapport à la RN 124 et la partie sous la ligne à haute tension. Les équipements sont en train d'être réalisés, puisque l'aménagement est en cours. Les gros travaux qui ont été faits, sous la ligne haute tension, concernent le raccordement à l'assainissement (égout, eau...) qui va accompagner la réalisation d'une voirie, puisque dans cette zone-là, il y a deux entreprises qui, a priori, ne sont pas loin de signer. J'ai demandé à la commerciale de faire un point afin de savoir où on en était, sachant que de toute façon, tant que ce n'est pas totalement complet on évite de citer les entreprises. Cette partie-là est bien en place. Sur la partie sud, la côte route de Léguevin, là il y a deux entreprises qui sont en passe de signer. Ensuite, il y a les lots le long de la RN 124 qui sont commercialisés à plus de 50 %. Sur la partie, entre la route de Léguevin et la route de Lévigac, il y a une pointe où il y aura un bassin de rétention et puis après vous avez une zone où un village d'entreprises s'était proposé mais qui a jeté l'éponge car cela ne convenait pas aux critères d'Oppidea. Aujourd'hui nous avons fait le choix d'un aménageur qui normalement devrait faire un petit village d'entreprises, avec des lots entre 200 m² à 300 m², éventuellement modulables. L'idée est d'accueillir un maximum d'entreprises, des bureaux, du petit artisanat, etc. Je pense intéressant de le faire connaître. La zone, petit à petit, se peuple. Je pense qu'ils ont même réussi un petit peu à monter les prix ; si on n'a pas de mauvaise surprise sur le sol, parce que le problème bas dans cette zone-là pose des problèmes au niveau du sol, comme on a eu avec Kaufmann et Broad. Dès que l'on est

obligé de faire des pieux ou autre, cela devient compliqué. S'il n'y a pas de problèmes, tout ira bien. Parce que forcément après cela entraîne des surcoûts qui pénalisent l'équilibre. Mais s'il n'y a pas ces surcoûts qui obligent de revoir le prix de vente, on est sur une partie qui est en train d'évoluer favorablement pour le compte d'exploitation de la ZAC. Si le compte d'exploitation de la ZAC se porte bien, il y a dix candidats, on espère qu'une grosse partie des logements que l'on a lâchés pour faire partir la zone, vont pouvoir passer à la trappe. Après on verra, on fera peut-être évoluer le PLU plus tard. De toute façon on a un peu de temps, puisque ce ne sont pas des projets immédiats. Actuellement, on est sur du planning 2019-2020.

M. COSTES, Maire

Pour compléter également l'intérêt de cette ZAC, c'est que vous aurez une piste cyclable – trottoir qui ira pratiquement du Super U jusqu'au rond-point de la route de Lévigac. Il y aura aussi des pistes cyclables à l'intérieur de la ZAC qui permettront de rejoindre les quartiers pour aller route de Léguevin ou route de Lévigac. Vous aurez un maillage de pistes cyclables qui permettra une liaison plus facile entre Pibrac et Léguevin. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces deux projets. Après, il y a quelques éléments complémentaires qui sont plutôt des réaménagements internes. Vous savez que l'on a organisé le réaménagement de la salle polyvalente, les travaux se feront au mois de janvier, entre les deux thés dansants. Il s'agit de la mise en conformité des toilettes de cette salle suite au déménagement des Restos du Cœur qui est effectif aujourd'hui, ceux-ci ayant été relogés dans les locaux des anciens ateliers, avec la réalisation de quelques travaux de réhabilitation. Nous espérons, dans le premier trimestre, avoir fini les travaux qui doivent démarrer très rapidement, avec également des travaux de réaménagement de placards à la salle des aînés, etc. De la même manière, le réaménagement de la cantine est prévu au titre du budget 2018 mais le temps de faire les études, les marchés, lancer les architectes etc., ces travaux ne pouvant se faire qu'en période large de non-utilisation de la cantine, ceux-ci seront prévus mais entièrement réalisés pendant la période de fermeture durant les vacances. Est également prévue la réhabilitation du gymnase de la Castanette, avec une extension qui permettra d'avoir une zone pour pratiquer un certain nombre de sports, dont la boxe et les arts martiaux. C'est une extension qui permettra aussi d'isoler cette espèce de cloison en carton-pâte et d'avoir un meilleur confort de pratique des sports. Les travaux devraient s'étaler entre aujourd'hui et le premier semestre 2019. Il existe un tableau complet, on pourra en parler lors de cette commission élargie, afin que vous puissiez poser toutes les questions et répondre le cas échéant à des points un peu plus précis si vous le souhaitez.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Je voulais d'abord parler de la zone de covoiturage que je trouve très bien. Simplement je suis intéressée par les modalités de financement, parce que, apparemment, c'est le projet COMMUTE, j'aimerais savoir comment ça fonctionne, comment c'est payé. Est-ce que c'est Toulouse Métropole, est-ce que c'est la mairie qui a fait des avances ?

M. COSTES, Maire

Je vais vous expliquer le fonctionnement. Nous avons eu la chance de pouvoir, puisque c'est moi qui me suis occupé du dossier à titre de la Métropole et également d'Airbus. Il y a un gros problème de mobilité, de congestion urbaine sur la Métropole, sur Toulouse en particulier. C'est la raison pour laquelle ce programme a été lancé. Ce programme vient en complément des actions de transport et des actions qui sont développées au titre de la voirie, sur lequel j'aurai l'occasion de m'exprimer. Il vient mettre en place un certain nombre d'actions pour essayer de travailler sur l'usage du véhicule, toutes formes d'usage, sur l'ensemble de la plateforme aéronautique puisque la plateforme aéronautique est une plateforme qui draine sur l'ouest toulousain une grosse partie des flux. Je rappellerai que sur la zone d'Airbus c'est 41 000 entrées-sorties, cela représente 27 000 personnes qui travaillent sur Airbus et si on ajoute les sous-traitants, on considère que pour un Airbusien vous avez trois sous-traitants, cela fait 100 000 personnes qui travaillent sur la zone. Tout ceci contribue à une saturation de la zone ouest. Il est important que l'on puisse réfléchir ensemble, je dis bien ensemble, parce que l'idée qui est sous-tendue c'est de développer ce qu'on appelle un système de management collaboratif. Tout ceci a fait l'objet d'un projet innovant qui a été déposé au titre d'UIA (Urban Innovative Action) c'est une niche européenne pour laquelle on n'a pas besoin de partenaire européen, c'est assez intéressant. Cette niche européenne permet d'obtenir 80 % du financement ; c'est Toulouse Métropole qui est bénéficiaire de la subvention, donc c'est Toulouse Métropole qui agit en tant que maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage étant l'Union Européenne puisqu'elle commandite cette étude. On a été bénéficiaires parmi plus de 300 dossiers qui ont été déposés au titre de la communauté européenne ; on était dans les 15 lauréats et aujourd'hui pour répondre très clairement, c'est l'Europe qui paye 80 % et les 20 % sont amenés par la Métropole, l'ensemble des coûts sont neutres pour Pibrac. L'ensemble des travaux qui seront réalisés sous couvert de COMMUTE, que ce soit l'aire de covoiturage pour laquelle ont été installées des bornes électriques de recharge, les réfections de voirie qui permettront des modes doux, etc., tout ceci est financé à 100 %, 80 % par l'Europe via la Métropole, et 20% par la Métropole sur fonds propres. On va irriguer d'autres communes puisqu'il n'y a pas que Pibrac de concerné. Une première réunion du programme COMMUTE va avoir lieu 3 décembre prochain, si c'est maintenu compte tenu des inondations survenues sur la Métropole aujourd'hui. Nous aurons l'occasion de débattre de l'intérêt de ces travaux avec les gens qui s'en occupent et l'Union Européenne.

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

Juste une petite remarque, cela évitera les polémiques, la commune prend en charge, parce que c'est une compétence

SDEGH, la partie éclairage. Des leds connectés ont été mis partout, que vous aviez voté dans le cadre de l'ensemble, et donc on le fait par morceaux en fonction des besoins ; c'est pour cela que l'on avait un taux global, cela permet d'aller plus vite. Le SDEGH s'est adapté, moi je suis très content du SDEGH de ce côté-là. Cela nous a permis de couvrir la zone de covoiturage et puis le raccordement aussi puisqu'il y a le raccordement des bornes. Ce sont des compétences SDEGH, et puis lorsque l'on met, par exemple, des feux de manière permanente c'est une compétence SDEGH. Ces travaux sont plus compliqués à passer au niveau européen. Après c'est marginal par rapport au reste.

M. COSTES, Maire

Je précise que le coût du programme COMMUTE s'élève à plus de 5 millions d'euros aujourd'hui.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Merci. J'ai une autre question. Je remercie Madame BAIGUINI qui nous a envoyé les documents, notamment sur l'EPFL, il n'y a pas, mais peut-être parce que ce n'est pas porté par l'EPFL, la maison de l'angle en face de l'immeuble Vinci qui avait été acheté sous l'ancienne municipalité.

M. COSTES, Maire

La maison Jany. Elle a été achetée.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

D'accord, en direct. Merci.

M. COSTES, Maire

En 2015, quand nous sommes arrivés, c'est une maison qui n'avait pas été débarrassée, nous l'avons fait entretemps parce que c'était assez « crade » pour appeler un chat un chat ; c'était immonde. C'est une maison que l'on n'utilise pas aujourd'hui et nous pourrions réfléchir à sa transformation ; mais il faut regarder quels seraient les coûts induits, en local additionnel pour accueillir des situations d'urgence. Pourquoi pas, mais il y a quelques travaux à faire. Moi j'y suis allé plusieurs fois, je peux vous garantir que, pour ceux qui connaissent et qui ont fait un petit tour dans la ferme du legs BERTAINA, c'était propre à côté de celle-ci ! Donc je vous laisse à penser l'état de la maison de cette personne. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

La personne est décédée, il ne faut pas en rajouter je pense. Parce qu'elle a une histoire cette maison. C'est une personne qui a vécu dedans, n'en rajoutons pas. La commune a récupéré d'autres maisons dans Pibrac pas toujours en bon état ; il faut respecter les personnes qui ne sont plus là. Par contre, je vous rappelle pourquoi nous l'avons achetée, cette maison. Cette maison a été achetée avec l'idée de réaménager le carrefour. S'il y a une opération d'urbanisme à faire, il faudrait la penser avec cette maison mais aussi les maisons autour. Vous avez évoqué la restructuration du centre-ville, la commission Urbanisme et le Conseil Municipal, aujourd'hui, n'ont aucune information à ce sujet. Vous aviez dit, lors d'un précédent Conseil Municipal, que le projet n'était pas assez avancé, mais il serait intéressant de connaître, au moins, le périmètre et les objectifs de la restructuration. Parce qu'ensuite on peut monter des opérations. Aujourd'hui nous n'avons aucune information, j'espère que vous, vous avez des idées claires là-dessus, et il serait intéressant d'associer tous les membres du Conseil Municipal afin que l'on contribue à la réflexion

M. COSTES, Maire

Je prends note de votre proposition. Je réponds quand même parce que je pense que c'est intéressant. Lorsque l'on achète quelque chose il faut s'interroger sur ce que l'on peut faire des biens. Sans vouloir critiquer le bien qui a été acheté, je rappelle qu'après contact avec l'ABF, après contact avec l'ensemble des services de voirie, de la DDT etc, il n'est pas possible d'aménager à cet endroit, d'une part de démolir la maison, d'autre part de faire un rond-point. Il eut été intéressant de consulter en amont les services concernés pour pouvoir en faire une valorisation la plus appropriée. Je ne polémiquerai nullement plus avant sur ce point. Je rappelle que le permis de construire de l'immeuble Vinci datait de 2011-2013 et que c'était un permis modificatif, il eut été intéressant de changer un petit peu la manière selon laquelle cet immeuble a été construit pour permettre d'élargir, d'en faire une place sympathique, ce que l'on n'a pas pu faire puisque le permis de construire a été délivré avant que l'on arrive. Nous avons modifié le permis de construire simplement pour en faire un bâtiment plus esthétique ce qui a permis d'améliorer assez sensiblement le projet tel qu'il avait été envisagé. Je pense que vous avez de bonnes raisons de justifier la volonté de participer à ces travaux d'élaboration du centre-ville avec l'expérience que vous avez.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Je ne répondrai pas à vos propos, mais s'il faut que l'on ait une réflexion sur le périmètre du centre tel qu'il doit évoluer, cette maison du fait que la commune l'a aujourd'hui, peut aider à agir. Ensuite, j'ai deux questions mais avant ces deux questions, je voudrais évoquer la commission d'Urbanisme, la ZAC de l'Escalette et la ZAC de Mesplés. Je suis très heureux ce soir d'avoir des informations sur la ZAC de l'Escalette puisqu'elle était à l'ordre du jour, de la commission d'urbanisme mais elle n'avait pas été traitée. Je constate une chose, c'est que la ZAC de l'Escalette, compte tenu de tout ce qui a été fait dans l'enquête d'utilité publique et la réflexion qu'il y a eu avec

Oppidea à l'époque, elle évolue tel que cela a été prévu. C'est une ZAC qui sera certainement en équilibre, parce que l'on a sur la Métropole, beaucoup de ZAC qui ne sont pas à l'équilibre financier. Celle de Pibrac avait été pensée pour qu'elle soit en équilibre, il faut jongler avec la construction de logements, et comme vous l'avez dit, si l'opération se passe bien au niveau de l'implantation d'entreprises, notamment des petites entreprises tel que c'était prévu, qui veulent venir à Pibrac, à des prix compétitifs, à ce moment-là on construira un peu moins d'habitat. A l'époque, Oppidea avait cette vision dynamique d'évolution de la répartition entre la partie activité économique et la partie habitat. On est sur la trajectoire ainsi que ce que vous avez décrit sur les pistes cyclables, c'est ce qui avait été prévu, l'environnement paysager de la ZAC qui est une ZAC de qualité. Tout cela a été pensé, maintenant il s'agit de la partie opérationnelle. Il est vrai que lors de la partie opérationnelle quelquefois les choses ne vont pas tout à fait comme c'était prévu au départ, pour diverses raisons. Et ensuite, deuxième chose, je voudrais revenir sur la ZAC de Mesplés. Vous l'avez évoquée lors de la dernière commission d'urbanisme et je vous ai dit, Monsieur le Maire, lors de cette commission que nous n'avions aucun document ! Je m'étais offusqué de cette situation parce que moi je ne comprends pas que l'on ait une réunion avec un ordre du jour et aucun document de support. Ce n'est pas ma méthode de travail, je n'ai jamais travaillé comme cela. Il y avait un diaporama, vous étiez le seul Monsieur le Maire, à avoir le document du diaporama. J'ai essayé d'en avoir un, je ne l'ai pas eu. Et vous avez dit que vous alliez l'envoyer.

M. COSTES, Maire

En pièce jointe du compte rendu.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

La réunion était le 9 novembre, nous sommes le 26, je n'ai toujours pas eu la copie du diaporama. Je le regrette. Et puis, je regrette que ce jour-là on n'ait pas fait un tirage vite fait pour que tous les membres de la commission disposent du document afin de pouvoir l'annoter, que l'on puisse y réfléchir, ce qui est difficile sans support. Concernant la ZAC de Mesplés, vous nous dites qu'il y a une difficulté avec l'aménageur qui amènerait, d'après vos propos, si j'ai bien compris, la préfecture à ne pas accepter une déclaration d'utilité publique. Si on ne va pas dans cette dimension-là, la partie urbanistique, ce que l'on pourra construire sera toujours acté au PLUiH que la Métropole va adopter dans les semaines qui viennent, au printemps 2019. Et de l'autre côté il y a la ZAC avec un contrat de concession qui est une dimension économique et administrative. On peut se retrouver dans la situation où le PLUiH va être adopté, avec des règles d'urbanisme, la préfecture dit non sur la DUP, et la commune a signé un contrat de concession avec des acteurs économiques. Comme je vous l'ai dit lors de la réunion de la commission urbanisme, la commune doit faire attention, à ne pas se retrouver dans une situation où celui qui a le contrat de concession, se trouve en difficulté et que l'on aille faire valoir ces droits devant les tribunaux, que la commune se retrouve bloquée pour assurer la suite des travaux, et de l'autre côté, si on casse le traité de concession, on part dans une AOP, et il faudra faire une modification du PLUiH. Ce qui veut dire que si on fait une modification du PLUiH, on est partis pour deux ou trois ans encore. Je pense qu'il faut manœuvrer dans cette affaire très fin, il va falloir manœuvrer fin parce qu'en face il y a les acteurs économiques. Je l'ai dit en commission Urbanisme « attention ». Je ne voudrais pas que la commune, nous, les Pibracais, nous trouvions en difficulté. J'attire votre attention sur ces dimensions-là : la dimension urbanistique, le temps que ça peut prendre, et le risque financier pour la commune.

M. COSTES, Maire

Je pense que vous avez attiré l'attention sur la temporalité. Ce qui peut nous caractériser c'est qu'on essaye de faire avancer les travaux au mieux qu'on peut le faire, et de les sortir dans un délai relativement raisonnable. Je rappelle que la ZAC de l'Escalette a été démarrée en 1995.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

On ne va pas refaire l'histoire.

M. COSTES, Maire

Si, si c'est important. L'Escalette date de 1995.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Non c'est la ZAC de Mespés.

M. COSTES, Maire

Il y avait deux questions, la première partie c'était l'Escalette et après c'était Mesplés.

M. PIQUEPÉ, Adjoint au Maire

Il y a une bonne raison, c'est que le déficit de 2 millions, il a fallu le rééquilibrer ; quand vous faites le calcul, cela correspond au coût des études qui ont été faites, etc ; si on était allé plus rapidement il n'y aurait pas eu ces 2 millions !

M. COSTES, Maire

Voilà, à l'Escalette. Il y avait deux questions dans les propos de Monsieur SAINT-MELLION. Il y avait une partie qui concernait l'Escalette, en disant que tout avait été prévu, etc. Je dis qu'il y avait un certain nombre d'études qui avaient été faites qui n'ont pas abouti. Il y avait des plans sur la comète, auxquels vous avez contribué, notamment d'implantation de cette zone de logistique pour laquelle nous nous sommes opposés. Ce que rappelle Monsieur PIQUEPE est tout à fait la réalité, puisqu'il y avait des coûts qui étaient imputables et des déficits, dus aux études, qui n'ont débouché sur rien. Nous avons été obligés, sur l'Escalette, avec Oppidea, de reprendre l'intégralité de l'aménagement. Je suis désolé de vous contredire, mais l'ensemble du traitement qui a été fait pour en faire une zone agréable qui permettra d'amener des entreprises et des logements qualitatifs, n'a rien à voir avec ce qui était initialement prévu. Nous avons été obligés de reprendre l'intégralité de cette ZAC pour en faire quelque chose qui soit équilibré. Donc pour rétablir un peu la chronologie, ce n'est pas conformément à ce que vous avez établi, c'est conformément à ce que nous avons engagé récemment avec Oppidea. Deuxièmement, ce que vous rappelez au niveau de la ZAC de Mesplés, est tout à fait exact mais comptez sur nous pour être vigilants, parce que ce n'est pas une initiative de la commune de ne pas poursuivre avec SATC, ce sont des problèmes qui sont imputables à des difficultés, comme je l'ai exprimé, à l'aménageur, qui a une petite capacité et qui ne répond pas aux exigences exprimées par l'Etat en matière de justifications des études d'utilité publique. En aucun cas il n'y a une faute imputable à la municipalité puisque, au contraire, on essaie de les accompagner au mieux. Si toutefois cette déclaration d'utilité publique n'était pas confirmée, il en résulterait la nécessité, afin de continuer l'aménagement, d'inscrire le projet dans une OAP, dans le cadre du PLUiH, avec les délais que vous exprimez. Mais pour éviter de perdre les bénéfices de cette ZAC avec un retour pour la commune qui était de l'ordre de 1,7 millions au titre du traité de concession ; il y aura naturellement une réflexion pour conduire cette OAP avec un PUP (partenariat urbain privé) qui permettra de faire payer aux aménageurs potentiels la réalisation d'un certain nombre d'équipements de voirie ou d'équipements publics qui seront inscrits dans cet aménagement. Soit, pour les puristes, c'est un mécanisme de PUP, soit cela peut être une TAM (taxe d'aménagement majorée), qui est un peu compliquée à mettre en œuvre ; on s'orienterait plus sur le PUP. Nous serons vigilants effectivement, vous avez bien fait de le rappeler, mais comptez sur nous pour faire en sorte que la commune ne soit pas engagée dans une quelconque procédure qui, d'une part, obérerait la capacité de réaliser quelque chose à court terme, et d'autre part, induirait des coûts supplémentaires de traitement juridique pour la ville.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Alors, les propos que vous tenez vous engagent, je n'y répondrai pas. Par contre, dans les réponses que nous a données Madame la Directrice Générale des Services, j'avais posé, au mois de mars dernier, une question sur les travaux annexes et il y avait notamment les travaux relatifs au défrichage, qui se montent à 14 850 euros. Quand il a été décidé de défricher, un arrêté de défrichage a été pris et il y avait une compensation. Il faudrait prévoir dans l'opération, en même temps la compensation, c'est-à-dire le montant des arbres que l'on va replanter relatifs au défrichage.

M. COSTES, Maire

On a payé une compensation financière à un organisme pour qu'il puisse replanter.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Combien d'arbres vont être replantés ? Dans l'opération « crèche » je défriche, je lis dans l'arrêté « je plante à la place », il faut que ce volet financier soit imputé à l'opération « crèche », d'un point de vue comptable.

M. COSTES, Maire

Pas uniquement « crèche », puisque le défrichage concerne un ensemble comprenant la crèche, les logements et la partie intergénérationnelle. L'ensemble de cette opération de défrichage a conduit à payer à un organisme tiers la somme d'environ 2 000 euros, non seulement nous allons payer ces quelques milliers d'euros à un organisme extérieur au titre de cette compensation, mais également, je m'y étais engagé, nous allons replanter sur une zone appropriée, un nombre équivalent multiplié par deux des arbres qui ont été défrichés. Nous réfléchissons par ailleurs à trouver un lieu propice à cette plantation, mais en tout cas il faut distinguer les deux choses.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Autre point, c'est relatif à l'école. On a eu le programme qui nous a été dressé, qui est très intéressant, c'est dans une opération qui va se situer entre 7 à 8 millions d'euros.

M. COSTES, Maire

On aspire à un peu moins.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

En prenant les documents que vous nous avez envoyés, la fourchette est de 7 à 8 millions d'euros TTC ; au budget il faudra inscrire quelque chose entre 7 et 8 millions d'euros. Aujourd'hui, il y a un programme, la maîtrise d'œuvre a été lancé, on va lancer normalement après le concours des architectes. L'autre volet c'est le financement. Peut-on avoir une information sur le financement ?

M. COSTES, Maire

Je vous dis oui, on vous donnera une information sur le financement mais ce soir c'est prématuré.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Il faudrait que l'on ait un plan de financement, car ce n'est pas une opération de 60 000 euros, il s'agit de 7 à 8 millions d'euros. J'espère que la commune a réfléchi à son plan de financement et que nous allons en être informés en tant que conseillers municipaux.

M. COSTES, Maire

Le plan de financement est en train d'être affiné, nous reviendrons vers vous pour vous donner tous les éléments il n'y a pas de soucis.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Une question sur votre Directeur de Cabinet. On nous a indiqué qu'il n'était plus là, qu'il a pris les cadres de son bureau ? Est-ce que vous avez une information à nous donner ? Est-ce qu'il a démissionné ? Quel est son statut ? Est-ce qu'il est mis à pied pour éventuellement faute professionnelle ? Est-ce qu'il a été licencié ou autre chose ? Ou bien est-ce qu'il est malade ? Malade, il a pris ses cadres, donc j'imagine que non ! Il a semble-t-il vidé son bureau, c'est ce que l'on m'a dit, je ne sais pas si c'est exact.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Pourquoi posez-vous cette question ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

C'est pour cela que je pose la question, Monsieur ROUX. Comme vous êtes un spécialiste de la démocratie participative ; voyez, c'est intéressant que vous vous posiez la question : « pourquoi je pose la question ». Je vous remercie cela montre une fois de plus que vous êtes un spécialiste de la démocratie participative !

M. COSTES, Maire

Pour être tout à fait transparent, Monsieur BLANC-GALERA est en arrêt maladie pour l'instant. Nous en avons profité pour nettoyer un peu son bureau, il reviendra début décembre. Je pense qu'il y a beaucoup de rumeurs qui circulent, et je vous donne l'information telle qu'elle est. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

C'est une question qui ne nécessitait pas de monter sur ses grands chevaux Monsieur ROUX.

M. URO, Conseiller Municipal

Je voudrais aborder deux points sur l'actualité récente. Un premier point qui m'a surpris pour ne pas dire choqué. Nous vous avons demandé à maintes reprises que les invitations qui étaient faites par différentes associations vers la municipalité, soient relayées auprès des élus du Conseil Municipal, chose que l'expérience récente montre que ce n'est toujours pas fait. Je prends pour exemple ce qui s'est passé lors de la cérémonie du Souvenir Français qui s'est déroulée fin octobre je crois, comme chaque année à Pibrac. Cette association organise une manifestation au cimetière, manifestation à laquelle je suppose que vous avez été invité, Monsieur le Maire, l'information ne nous a pas été relayée, nous aurions été bien en peine de pouvoir nous y rendre. De plus, j'ai appris par la Presse et par d'autres vecteurs d'information, que la municipalité n'était pas représentée à cette cérémonie, pas plus qu'au verre de l'amitié qui avait été offert par la municipalité et pour lequel il n'y avait pas un seul élu. La commune était heureusement représentée par le maire adjoint honoraire, c'était la seule personnalité locale qui s'est rendue à cette cérémonie tant au cimetière qu'au verre de l'amitié qui a été servi dans cette salle. Je trouve cela un petit peu curieux, pour ne pas dire choquant, et pour ne pas dire dommageable pour cette association qui œuvre beaucoup sur Pibrac et dans beaucoup d'endroits également.

M. COSTES, Maire

Est-ce que vous avez trouvé un autre exemple de manifestation, notamment commémorative de ce type à laquelle nous n'avons pas participé ? La réponse est non. Vous pouvez bien penser qu'à un moment donné, il y a eu un événement de force majeure qui a conduit effectivement à ne pas pouvoir participer à cette manifestation. Moi-même je n'étais pas là, je me suis exprimé vis-à-vis du président de l'association et d'un certain nombre de personnes. J'ai un courrier qui va partir au responsable du Souvenir Français, pour exprimer le regret que l'on a au niveau de la ville de ne pas avoir pu participer à cette commémoration. Sans vouloir débattre plus avant de ces raisons, nous avons véritablement eu un problème qui nous a plombés et ne nous a pas permis de participer à cette manifestation. Tout était prévu, la preuve on avait même prévu le pot et il y avait effectivement personne pour pouvoir organiser ce pot. Vous pensez bien que quand on prévoit quelque chose on met les moyens nécessaires et vous imaginez à quel point nous étions sollicités ailleurs et dans l'incapacité de prévenir. Acceptez nos ultimes excuses, que j'ai déjà formulées au représentant du Souvenir Français.

M. URO, Conseiller Municipal

Je me permets toutefois de vous redemander de relayer ce genre d'informations vers l'ensemble des élus du Conseil Municipal. Merci. Le deuxième point que je voulais évoquer, vous ne le savez sûrement pas, mais je suis un assidu de votre page Facebook, et j'ai vu que sur votre page vous aviez écrit il y a une dizaine ou une quinzaine de jours, que vous aviez eu le plaisir d'installer le nouveau Conseil Municipal des jeunes, avec les élus et les adjoints. Une nouvelle fois, les élus n'ont pas été invités à l'installation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes, comme cela se pratiquait à une certaine époque où l'ensemble du Conseil Municipal était invité à cette installation. De plus, nous n'avons pas eu la communication de la liste des jeunes qui ont été élus au sein de ce Conseil Municipal. Ce serait la moindre des choses que d'en informer l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

M. COSTES, Maire

Je prends note et je vous informerai la prochaine fois de l'ensemble de la liste. S'il n'y a pas d'autre remarque je propose de clore cette session. J'ai noté un certain nombre de points auxquels je répondrai volontiers et nous essaierons d'apporter toutes les réponses nécessaires pour éviter de stocker des réponses ; en tout cas vous les apporter au fil de l'eau pour que l'on puisse favoriser les échanges et les réponses au sein du Conseil Municipal. Merci à toutes et tous, bonne soirée.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Monsieur le Maire excusez-moi, tout à l'heure vous m'avez dit que je pourrais poser une question sur le CHSCT, je me permets de renouveler ma question. Est-ce que l'on pourrait avoir des informations concernant le déroulement de ce CHSCT ?

M. COSTES, Maire

Le CHSCT s'est déroulé, nous avons pris en compte un certain nombre de remarques. Il y a un caractère d'urgence à mettre en place certaines actions. Nous avons proposé que se tienne un autre CHSCT entre aujourd'hui et la période de renouvellement des délégués du personnel et des instances représentatives. Ce CHSCT aurait pour objet d'étudier des propositions qui ont été faites, de se doter d'un accompagnement en matière de risques psychosociaux. Deux cabinets ont été sollicités. Nous espérons qu'à l'issue de ce CHSCT le choix se portera sur l'un des deux, afin que l'on puisse démarrer très rapidement certaines actions. Ce cabinet nous accompagnera sur le diagnostic des risques psychosociaux. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vais me permettre de lever la séance et je vous remercie toutes et tous. La prochaine réunion se tiendra le 17 décembre, nous essayerons de la mettre à 19h.

Séance levée à 21 h 53.